

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josiane BALDINI, Maire.

Présents : Josiane BALDINI – Joël FLACHAT – Corinne FRANC – Jean-Claude GARDE – Jean Baptiste MERLE – Jean-Gérard MERLE – Marie-Thérèse RAJOT – Marie-Claude THEVENET – Marie-Thérèse THEVENET

Excusés : Alain BILLET (ayant donné pouvoir à Corinne FRANC) – Annie BILLET (ayant donné pouvoir à Joël FLACHAT) – Claude CHENOT (ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse RAJOT) – Chantal PIGNARD BOURGEY (ayant donné pouvoir à Josiane BALDINI)

Absents : Sébastien SASSOLAS – Vincent VERNIN

Secrétaire de séance : Joël FLACHAT

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, aucune remarque n'ayant été formulée, son contenu est accepté à l'unanimité.

1° DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Madame le Maire signale à l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de 3 délégués et de 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain.

Vu la circulaire préfectorale du 12 juin 2017,

a) Composition du bureau électoral :

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé de Mesdames RAJOT Marie-Thérèse et THEVENET Marie-Thérèse, et de Messieurs FLACHAT Joël et MERLE Jean-Baptiste ; la présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués :

Les candidatures enregistrées : Mesdames BALDINI Josiane, THEVENET Marie-Thérèse, et Monsieur GARDE Jean-Claude. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	9
- bulletins blancs ou nuls : ...	0
- suffrages exprimés :	9
- majorité absolue :	5

Mesdames BALDINI Josiane, THEVENET Marie-Thérèse, et Monsieur GARDE Jean-Claude sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

b) Election des suppléants :

Les candidatures enregistrées : Messieurs MERLE Jean-Baptiste, MERLE Jean-Gérard et Madame RAJOT Marie-Thérèse. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	9
- bulletins blancs ou nuls : ...	0

- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Messieurs MERLE Jean-Baptiste, MERLE Jean-Gérard et Madame RAJOT Marie-Thérèse sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

2° EXPÉRIMENTATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS DES PARENTS ET ENSEIGNANTS

Madame le Maire fait part à l'assemblée du décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. De ce fait, il est possible de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties en quatre jours.

Elle rappelle qu'après consultation au cours du mois de juin des enseignants et parents d'élèves, il ressort une fatigue générale des enfants suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Aussi, tenant compte du consensus général, et dans l'intérêt de l'enfant, Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal pour un retour de la semaine scolaire à 4 jours.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal s'entend pour valider dès la rentrée de septembre 2017 les horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 45 / 11 h 45 – 13 h 30 / 16 h 30.

3° PROPOSITION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DES MOYENS TECHNIQUES DE LOIRE FOREZ

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de nouveau service communs des moyens techniques soumis par la Communauté d'agglomération Loire Forez.

Ce futur service a vocation à permettre les mises à disposition de matériel et d'agent, d'une commune à l'autre, pour effectuer des missions nécessitant des moyens spécialisés dont une commune pourrait ne pas disposer. Inversement, ce service permet aux communes qui disposent de matériel spécialisé d'en optimiser l'utilisation.

A noter qu'une commune peut adhérer au service commun sans, pour autant, souhaiter inscrire du matériel à mettre à disposition.

Où cet exposé, et après avoir pris connaissance des termes de la convention, le conseil municipal à l'unanimité valide l'adhésion à un service commun des moyens techniques, et autorise son Maire à signer et compléter tous documents s'y rapportant.

4° QUESTIONS DIVERSES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE DÉLIBÉRATION

- **Inscription à la pétanque des Élus** le samedi 2 septembre à BOEN : FRANC Corine, FLACHAT Joël et MERLE J. Gérard + MERLE J. Baptiste, THEVENET M. Thérèse et VERNIN Vincent.
- **Visites de candidats aux sénatoriales** : Bernard BONNE le lundi 21 août à 13 h 30 et Cécile CUKIERMAN le lundi 4 septembre à 15 h 15 en mairie.
- **Litige voisinage** locataires CHARBONNIER : communiquer les permanences du conciliateur de justice, et informer des obligations de déclaration en matière de détention de chien dangereux.
- **Devis pour changement alarme mairie** : 2.418, 52 € HT par MTE.
- **Courrier aux habitants de nomination des voies** à distribuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.
